

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE 2020-2021 n°1

Ecole Jean-Loup Chrétien - Le Burgaud

Date : jeudi 15 octobre 2020

Présents :

Mme CHANDELIER Virginie (enseignante CE2 et directrice)	Mme BAERT Florence (enseignante CP)
Mme AUGÉ Véronique (enseignante CE1)	Mme SAINT-SERNIN Laure (enseignante CM1)
Mme COSSA Sandra (enseignante CE2-CM2)	M. UNAL Jean-Pierre (Inspecteur de l'EN)
M. ZANETTI Laurent (maire de Le Burgaud)	Mme BEAUD Edvine (1ère Adjointe)
Mme DUBOC Céline (périscolaire)	
Mme MALET Angéline (titulaire)	Mme LAURENS Aurélia (RPE titulaire)
Mme GARROS Carine (RPE suppléante de Mme VERGNES)	M. DURSAPT Denis (titulaire)
Mme BASTIE Géraldine (RPE suppléante de Mme GIUSEPPIN-TORTEL)	

Absents excusés : Mme NADALIN Séverine.

Désignation du secrétaire de séance : Angéline MALET

La séance est ouverte à 18h08

Ordre du jour :

Présentation	Tour de table et présentation des représentants des parents d'élèves élus pour l'année 2020-2021. Rappel du rôle des représentants des parents d'élèves dont l'obligation de réserve (anonymat des questions).
Vote du PV du conseil d'école n°3 - 2019-2020	Document disponible sur le blog de l'école pour lecture. Le 16 juin 2019 a eu lieu le 3 ^e conseil d'école de l'année scolaire 2019-2020. Le Procès-verbal a été diffusé (blog de l'école) et affiché devant l'école. Le PV du 3 ^e CE 2019-2020 est soumis au vote : Il est adopté par le conseil d'école du 15/10/2020 par 12 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).
Vote du règlement du conseil d'école	Document envoyé avant le conseil d'école pour lecture. Présentation et lecture. Le règlement du CE est soumis au vote : Il est adopté par le conseil d'école du 15/10/2020 par 12 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).
Vote du règlement intérieur	Document envoyé avant le conseil d'école pour lecture. Le règlement intérieur de l'école est basé sur le règlement type départemental. <i>Pas de modification par rapport à celui de l'an passé.</i> Le règlement intérieur est soumis au vote : Il est adopté par le conseil d'école du 15/10/2020 par 12 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).
Effectifs à la rentrée 2020 - Prévisions 2021-2022	Effectifs 2020-2021 : CP : 22 CE1 : 19 CE2 : 30 CM1 : 24 CM2 : 13 Total : 108 élèves à ce jour. Effectifs prévisionnels 2021-2022 : 18 CP / 22 CE1 / 19 CE2 / 30 CM1 / 24 CM2 = 113 élèves.
Vote du projet d'école 2018-2022	Document envoyé avant le conseil d'école pour lecture. Rappel des trois axes :

	AXE 1 : Apprendre à vivre ensemble : relations entre les élèves et avec les parents Objectif(s) prioritaire(s) pour l'école : Favoriser l'acceptation de tous parmi les élèves, la confiance et la coopération avec les familles. AXE 2 : Ouverture culturelle de l'école : favoriser la rencontre des élèves avec les lieux culturels et les œuvres. Objectif(s) prioritaire(s) pour l'école : Multiplier les situations d'ouverture sur l'extérieur. AXE 3 : La continuité des enseignements : favoriser la continuité des enseignements dans et entre les cycles. Objectif(s) prioritaire(s) pour l'école : Harmoniser au maximum les programmations, les outils des élèves. Validé par l'IEN, valable jusqu'en 2022. Le Projet d'école est soumis au vote : Il est adopté par le conseil d'école du 15/10/2020 par 12 voix pour (0 voix contre, 0 abstention).
Organisation du temps scolaire rentrée 2021	Procédure à réaliser lors de ce conseil d'école sur le choix de l'organisation du temps scolaire.
Sécurité	- Un exercice incendie a eu lieu le 22/09/2020 L'évacuation s'est déroulée calmement et rapidement. Comme convenu lors de l'exercice précédent (30/01/2020), les itinéraires ont été modifiés, afin d'éviter de se rapprocher des bâtiments de l'école. Nous avons aussi changé de lieu de rassemblement. En effet, ceux actuels (sous la passerelle) sont trop proches de l'école. L'exercice s'est bien passé. Toutefois, quelques aménagements seraient à prévoir : -> le déplacement du point de rassemblement + création d'un nouvel emplacement (selon les scénarios) : nouveau point n°1 : près du City Stade. nouveau point n°2 : près du cimetière sur le chemin près de la zone de jeu. -> pour sortir de l'école, les enseignants doivent obligatoirement être munis de leur clé d'école (pour ouvrir le portail côté City Stade). En cas d'absence d'un enseignant, il faudrait qu'une clé soit disponible dans chaque salle de classe (accrochée à un clou au-dessus des portes extérieures par exemple). Mail transmis à la mairie le : 22/09/2020 -> Réponse de la mairie : <i>Pour l'exercice incendie nous vous ferons parvenir les clefs pour la rentrée de Toussaint.</i> Pour les points de rassemblement ? -> Réponse de la mairie : <i>validation, nous allons voir les panneaux à déplacer.</i> - Pour l'instant, nous n'avons pas encore réalisé d'exercice PPMS. En effet, les conditions sanitaires nous imposent une modification du plan. Les enseignantes doivent se concerter et revoir les scénarios du PPMS. Toutefois, lors du conseil d'école n°1 2019-2020, l'équipe enseignante avait suggéré l'installation d'une sonnerie manuelle. Elle permettrait le déclenchement du PPMS intrusion (avec un signal spécifique). La mairie était favorable à cette installation. Pouvez-vous nous confirmer son installation et nous indiquer une date ? -> <i>Le Maire s'engage à ce que la sonnerie soit mise en place d'ici début Janvier 2021. Il faudra étudier le meilleur emplacement pour que la sonnerie soit entendue partout dans l'école.</i> -> <i>remarque de l'inspecteur : il est important de bien réfléchir à l'endroit où il sera placé.</i> L'installation d'une sonnerie est nécessaire pour déclencher le PPMS et également pour signaler le début et la fin des récréations. La cloche installée sous le préau ne s'entend pas dans l'ensemble du bâtiment (un enfant doit faire le relai avec un instrument de musique) La

	demande a été acceptée lors du conseil d'école d'octobre 2018. Pouvez-vous nous confirmer une date d'installation ? Est-ce que des devis ont été réalisés ? -> Réponse de la mairie : <i>Concernant les différentes sonnettes, il nous faudrait un plan de localisation et nous ferons le nécessaire sous 3 mois.</i> Lors de la visite de pré-rentree, nous avons fait un état des lieux des besoins (sonnerie entendue dans toute l'école). Quelle solution proposez-vous pour répondre à ce besoin ? Question de parents d'élèves : En ce qui concerne l'avant et après école, du côté mairie, pourrait-il y avoir, un adjoint de temps en temps pour constater ? - des personnes sans masque proche de l'école. - les places handicapées prises pour un arrêt minute... -> Réponse de la maire : <i>nous allons étudier la situation et mettre en place une action concernant le port du masque. Un élu sera présent de temps en temps, il sera également demandé un passage régulier d'une patrouille de police.</i> <i>Il est également demandé aux parents d'élèves de relayer le message auprès des autres parents.</i>
Travaux	<u>Les compétences et les obligations de la mairie : (point officiel)</u> Article L. 212 4 CODE DE L'ÉDUCATION La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Article L. 212 5 CODE DE L'ÉDUCATION L'établissement des écoles élémentaires publiques, créées par application de l'article <u>L. 212-1</u>, est une dépense obligatoire pour les communes. Sont également des dépenses obligatoires, dans toute école régulièrement créée : [...] 3° L'entretien ou la location des bâtiments et de leurs dépendances ; 4° L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire ; 5° Le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service, s'il y a lieu. <u>Dépenses d'investissement</u> Outre les opérations de construction des locaux, tous les travaux de réfection, de ravalement, la pose de revêtements extérieurs, les travaux d'étanchéité, la rénovation des installations électriques, des canalisations, sont notamment à la charge de la commune. La commune doit mettre à la disposition de l'école les locaux, le mobilier et le matériel scolaires en bon état et respectant les normes de sécurité. En cas de dommages liés au mauvais entretien des locaux, sa responsabilité peut se trouver engagée. Il appartient toutefois au directeur d'appeler l'attention du maire sur le mauvais état des bâtiments ou équipements. Il revient à la directrice de signaler les travaux à effectuer. J'ai déjà répété à de nombreuses reprises ces demandes par mail, lors des visites dans l'école ou lors de chaque conseil d'école. C'est coûteux en temps et en énergie. Un mail a été envoyé le 8 octobre 2020 (une copie envoyée IEN) avec un récapitulatif de toutes les demandes formulées (urgentes et importantes / importantes et moins urgentes) : La mairie a formulé une réponse hier 14/10/2020 tard dans la soirée. (nous rappelons que le jour de décharge de la direction est le mardi). Nous la remercions, toutefois nous avons besoin de revenir sur de nombreux points car il manque certaines réponses ou elles sont incomplètes. Pour rappel : certaines demandes sont importantes et urgentes, d'autres sont importantes et un peu moins urgentes. Toutefois aucune de ces demandes ne doit être laissée de côté. <u>Questions urgentes et importantes :</u> Comme nous en avons parlé lors de la réunion du 18/09, l'équipe enseignante s'engage à signaler les petits travaux avec une fiche qui sera transmise 8 jours avant chaque vacances.

	Suite aux différentes fuites dans l'école, la question de l'entretien régulier des bâtiments se pose. Est-ce qu'une inspection des bâtiments est réalisée ? Si oui à quelle fréquence ? (questions posés également par deux parents d'élèves inquiets pour la sécurité/santé de leurs enfants). -> Réponse de la mairie : <i>Les entretiens des bâtiments sont assurés par des agents régulièrement.</i> Quelle fréquence ? -> <i>Une vérification globale est effectuée chaque année.</i>
	Depuis fin août, il y a une fuite dans la classe violette et depuis mi-septembre dans la cantine. Il y en a également une à la bibliothèque. J'ai réceptionné des questions de parents d'élèves qui s'inquiètent de l'état de l'école. Avez-vous une date d'intervention pour une réparation ? -> Réponse de la mairie : <i>Nous n'avons détecté la fuite à la cantine qu'à la mi-septembre, un expert est passé récemment et d'autres expertises seront faites dans les prochains jours. En ce qui concerne la classe et la bibliothèque nous avons fait le nécessaire avec les assurances et les artisans.</i> Question : la prise en compte du matériel dégradé dans la classe par l'assurance a-t-elle été prise en compte (livres mouillés...) ? <i>L'expert assurance sera présent le 16 Octobre à 9h</i> Question d'un parent : 1) Depuis combien de temps y a-t-il une fuite au plafond de la cantine ? <i>depuis la tempête de Juin 2020</i> 2) Pourquoi un tel entretien du bâtiment n'est pas considéré comme urgent par la mairie ? Réponse de la Mairie : <i>le sujet est bien pris en compte par la Mairie. L'expert sera présent, avec le Maire le 16 Octobre.</i> 3) Y a-t-il d'autres lieux de l'école fréquentés par les enfants et concernés par ce problème ? Réponse : <i>Il n'y a pas d'obligation de passage de commission sécurité car nous sommes en catégorie 5, mais une vérification est faite chaque année.</i>
	Qui vérifie l'état des toitures ? -> Réponse de la mairie : <i>Les toitures sont vérifiées et nettoyées chaque année.</i> Qui vérifie l'état de la cour (présence de mousse qui entraîne de nombreuses chutes chez les élèves) ? -> Réponse de la mairie : <i>En ce qui concerne la cour nous ferons le nécessaire pendant les vacances de Toussaint(anti mousse) déjà réalisé au mois de février.</i>
	Avez-vous prévu la visite de la commission de sécurité (information donnée lors de la réunion du 18/09) ? -> Réponse de la mairie : <i>elle n'est légalement pas obligatoire, mais il serait intéressant de le faire. La Mairie va lancer des démarches en ce sens, elle ne précise pas de date.</i> -> Remarque de l'inspecteur : <i>l'avis d'une commission sécurité serait effectivement intéressante afin de rassurer et de porter un regard plus professionnel sur la sécurité et les risques au sein de l'école.</i>
	La vérification des extincteurs de l'école a été faite en juin 2019. Savez-vous quand aura lieu le prochain contrôle ? -> Réponse de la mairie : <i>Le passage d'une société de vérification système de sécurité est faite chaque année. Cette visite a été décalée, cause covid pour les vacances de Toussaints.</i>
	La sonnette ne peut plus, et n'aurait jamais dû, être laissée avec ce son (début d'une alerte incendie). Ce point a été signalé par Mme Jacques, assistante de la prévention de la circonscription. Depuis son installation (2015), l'équipe enseignante demande son changement (le changement devait être fait dans les 15 jours qui ont suivi la réunion du 18/09). -> Réponse de la Mairie : <i>Nous avons l'objectif de la remplacer pendant les vacances de la Toussaint.</i>

Avez-vous une solution de financement si le projet ENIR n'est pas accepté ? En effet, le parc informatique de l'école est trop vieux. Constat réalisé par l'ERUN de l'an passé, Mme Jarlier et Pierre Gaudou, des Hauts Tolosans. L'ordinateur de direction est de plus en plus lent, le boîtier est cassé depuis plusieurs années. Cet ordinateur est utilisé différemment des autres (déplacement entre bureau, salle de classe, salle des maîtresses) et le choix devrait se porter sur du matériel fiable (neuf) et fonctionnel (léger, démarrage rapide, batterie longue durée). Les vidéoprojecteurs posés sur des livres posés sur des tables avec des câbles courants au sol, posent de sérieux problèmes de sécurité. Cette situation ne peut plus durer. Les enfants et les adultes peuvent se blesser et/ou casser le matériel. -> Réponse de la mairie : <i>Pour le financement informatique école s'il n'est pas accepté, nous évaluerons l'ancienneté et la vétusté du parc informatique et nous organiserons un calendrier de renouvellement des ordinateurs fixes (3 à 4 ans).</i> Point sur la situation du parc informatique (Mme Cossa, enseignante en charge du blog et de l'informatique) : - Les ordinateurs fixes des classes utilisés par les maitresses datent de 2009. Ils ne sont plus compatibles avec certains outils utilisés par les enseignantes et cela gêne fortement la préparation de la classe. Un ordinateur a dû être réinstallé sous Linux, un autre ne peut plus être éteint. Lors du passage à l'impression cela pose des problèmes. Cela a déjà été signalé à plusieurs reprises ces dernières années et pendant les derniers conseils d'école. - Les ordinateurs portables anciens datent de 2009. → Ces 2 types d'ordinateurs sont très lents et obsolètes, le processeur utilisé pour tout ça date de 2006. Ce n'est plus concevable avec l'évolution des logiciels et d'Internet. - Les ordinateurs portables fournis le plus récemment par la mairie sont des ordinateurs reconditionnés avec la dernière version Windows 10 mais ils datent de 2012 avec un processeur de 2009. Les batteries ne tiennent pas longtemps. Leur utilisation avec des élèves est donc conditionnée à l'installation de prises dans les classes du fond. - les ordinateurs fixes payés par l'APE fonctionnent de manière satisfaisante pour les besoins des élèves. - les projecteurs fournis datent de 2008, 2009, 2010. Des demandes de rechange d'ampoules et de filtres ont déjà été faites à plusieurs reprises lors des conseils d'école. Etant donné la vétusté des appareils, les filtres s'effritent et ne protègent plus de la poussière. Il est urgent de les changer. -> Réponse de la Mairie : <i>Nous avons besoin des références pour pouvoir acheter de nouveaux filtres.</i> La proposition d'envisager de changer le parc sur plusieurs années pose plusieurs soucis : le temps d'évaluer les besoins, de faire les devis, les commandes et le temps que certains ordinateurs soient changés, la vétusté du reste va s'amplifier. → En cas d'échec sur le projet ENIR, il faudrait changer tous les ordinateurs (les portables anciens et les fixes des classes utilisés par les maitresses + l'ordinateur de la direction) en une fois afin de repartir à neuf. Le matériel des maitresses devrait avoir un rapport qualité prix satisfaisant permettant de travailler dans des bonnes conditions. L'ordinateur le plus récent est celui de la direction (2012). -> Réponse de la mairie : <i>Pour l'ordinateur de la direction nous allons l'envisager pour 2021.</i> <i>Nous proposons de refaire un point au mois de Novembre après réponse du projet ENIR. Nous allons nous renseigner s'il est possible d'obtenir des aides de l'état.</i> Questions importantes, moins urgentes : Pouvez-vous nous confirmer une date pour l'installation des prises manquantes (électrique et Ethernet) ? Est-il possible de fournir des multiprises et rallonges dans les classes ? Certaines utilisées actuellement ont été fournies par les enseignantes. -> Réponse de la mairie : <i>L'installation des prises manquantes seront faites en début d'année 2021 avec l'arrivée du nouvel agent.</i>
--

	-> Réponse de la mairie : <i>Combien vous faut-il de multiprise et de rallonge dans les classes ?</i> En lien avec la demande des fixations des vidéoprojecteurs, est-ce qu'une solution de financement est prévue si le projet ENIR n'est pas accepté ? -> Réponse de la mairie : <i>Pour les fixations des vidéo projecteurs nous verrons en fonction de l'acceptation du projet.</i> <i>Un agent spécialisé dans l'entretien des bâtiments va être embauché début 2021 et pourra s'occuper de fixer les vidéo-projecteurs en cas d'échec du projet ENIR.</i>
	Arbres et bancs dans la cour : La demande avait été faite en 2018-2019, avec les élèves délégués, qui avaient réalisé un plan de la cour avec leurs propositions. 4 arbres ont été plantés, 2 ont survécu. Pouvez-vous nous indiquer quelles suites vous comptez donner à ce projet. Réponse de la Mairie : <i>Nous avons prévu de replanter 2 arbres, nous allons étudier le projet afin de trouver le bon rythme pour arborer l'ensemble du pré en faisant les bons choix. Il est prévu d'aménager le tour du City Stade, des bancs pour l'école pourront être commandés en même temps. Nous allons étudier les matériaux à acheter.</i>
	Suite à la réunion du 18/09 : une procédure pour les travaux a été mise en place. Une fiche travaux a été transmise le 9 octobre (huit jours avant les vacances). Certains travaux et demandes ont déjà été réalisés : - amener tables et chaises. - néon réparé dans la classe verte. - tapis changés
	<u>Nouvelles demandes de travaux / d'aménagements :</u> - Est-il prévu d'installer la fibre dans l'école ? -> <i>Le déploiement de la fibre est prévu pour fin 2022, l'école étant bâtiment recevant du public, l'école fera partie des lieux équipés prioritairement.</i> - L'ancien photocopieur a été déplacé dans le bureau de direction. Il devrait être enlevé prochainement. Serait-il possible de prévoir une imprimante/scanner à sa place ? Peut-on envisager d'avoir des impressions couleurs ? Laser ? (avec recommandation automatique dès que le niveau est bas). -> <i>Cela peut être envisagé, nous prenons note de la demande.</i> L'alarme de l'école a cessé de fonctionner récemment. Une intervention a été programmée deux fois, les deux fois, personne n'est venu et l'école s'est retrouvée sans alarme pendant plusieurs jours avant que cela ne soit réglé. Ce genre de problème peut-il être considéré comme urgent par la mairie ? -> <i>Parfois il est nécessaire de faire un reset pour la remettre à jour. La Mairie informera les enseignantes de la prochaine réinitialisation.</i>
	Il avait été évoqué précédemment d'agrandir la zone de cour, qu'en est-il ? Pourrait-on l'envisager ? -> Réponse de la Mairie : <i>Pourquoi pas, le projet doit être bien réfléchi sachant qu'il y a un sujet de géothermie à prendre en compte pour déterminer le meilleur revêtement. La demande sera étudiée par la Mairie.</i>
	Question d'un parent concernant le centre de loisirs : Le centre de loisirs du mercredi et des vacances applique-t-il le même protocole de nettoyage et de désinfection que l'école. Si non, qu'en est-il ? Qui leur impose leurs règles ? -> <i>pas de réponse de la part du centre de loisirs pour le moment.</i> -> Réponse de la Mairie : <i>nous avons demandé au centre de loisirs de suivre le même protocole que celui de l'école, et en utilisant les mêmes produits.</i>

	Question d'un parent concernant le bus : Pourrait-on clarifier le mode de fonctionnement lorsqu'un enfant doit prendre le bus ou rester à la garderie, aujourd'hui mot sur le cahier? Comment s'assurer que le mot est bien pris en compte et qu'un enfant ne prenne pas le bus lorsqu'il n'y est pas prévu ? -> <i>Un mail de confirmation sera envoyé aux parents, et éventuellement un appel téléphonique. Idéalement, les parents peuvent mettre un mot dans le cahier + envoyer un email.</i> Question d'un parent concernant la cantine : Elle concerne le traiteur fournissant les repas de la cantine. En effet, les repas de nos enfants parcourent <u>chaque jour</u> près de 180 km depuis leur lieu de préparation, sans compter les kms parcourus pendant la livraison avant d'arriver au Burgaud. Même si les menus sont équilibrés et si les enfants semblent apprécier, pourrait-on faire de l'origine des produits et leur proximité un critère de sélection du traiteur, et plus seulement le prix du repas ? Et si les parents étaient prêts à payer un peu plus cher pour des repas préparés à base de produits locaux ? Leur a-t-on posé la question ? -> Réponse de la Mairie : <i>C'est effectivement un point important pour nous. Il faut savoir qu'il y a une consultation tous les 3 ans, et un cahier des charges à respecter. Lors de la récente consultation, un seul restaurateur nous a répondu. Nous avons consulté les parents, sur 75 réponses, 65% ont dit ne pas être prêt à payer plus.</i> <i>Le sujet fait partie des préoccupations de la Communauté des Communes. La Mairie va consulter à nouveau toutes les familles à ce sujet.</i>
Bilan de la coopérative scolaire	En fin d'année scolaire, il restait 2 274 euros et 67 centimes. Suite à des difficultés pour payer le spectacle de Noël directement par la coopérative scolaire, l'APE a réglé directement la somme de 600 euros au prestataire et nous l'avons remboursé. Le chèque n'a pas encore été encaissé mais nous pouvons déjà le déduire afin de savoir précisément où en sont les comptes, il restait donc 1 674.67 euros. La Mairie, comme chaque année, a versé en juillet une subvention de 3 000 euros. La participation des parents s'élève cette année à 983 euros. Nous participons aux Incorruptibles, projet qui a pour objectif de susciter l'envie et le plaisir de lire chez les enfants. Ce projet a un coût pris en charge par la coopérative scolaire : 30 euros d'adhésion et 395.39€ pour les livres de la sélection (qui permettent d'enrichir les bibliothèques de classe). A ce jour, il reste donc sur la coopérative scolaire : 5 232,28 €. Nous participons normalement cette année à un projet théâtre, 3 classes sont concernées. Le coût total du projet est de 1 550 euros.
Sorties, manifestations et projets	<u>Manifestations, projets et sorties à venir :</u> - Théâtre pour les classes de CP, CE1 et CM1. - La fabrique du livre pour les CE2. - projet / sortie de proximité pour les CM2 à l'étude la matinée où les CE2 seront à la fabrique du livre. - Les Incorruptibles pour toutes les classes. - Cycle vélo

La séance est levée à 20h42

Président de séance (Directrice) :

Secrétaire de séance :


